



## RAPPORT FINANCIER 2024

Les comptes de l'exercice 2024 ont été arrêtés le 16/05/2025 en Conseil d'Administration et certifiés par le Cabinet Bassant, Langlet et Associés.

### 1- Le résultat

<b>Compte de résultat au 31/12/2024</b>	
<b>Produits d'exploitation</b>	<b>370 863 €</b>
Ventes de marchandises et prestations de service (billetterie et activités)	27 635 €
Subventions des collectivités	268 060 €
Fonds dédiés	32 000 €
Cotisation des adhérents	37 173 €
Transfert de charges (indemnités journalières*)	4 682 €
Commissions, partenariat (Rostrell 1000€ panneaux publicitaires + GMF)	1 314 €
<b>Charges d'exploitation</b>	<b>377 953 €</b>
Achats de marchandises, prestations de service et variations de stocks	29 065 €
Bons d'achats fonds dédiés	29 150 €
Arbre de Noël	9 214 €
Autres achats externes (fournitures consommables, assurances, déplacements...)	6 071 €
Honoraires expert-comptable et commissaire aux comptes	13 499 €
Adhésions CNAS	184 348 €
Impôts et taxes	432 €
Salaires et traitements	52 875 €
Charges sociales	19 338 €
Dotations aux amortissements	1 960 €
Reports en fonds dédiés sur subvention (Bons d'achats)	32 000 €
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>-7 090 €</b>
Produits financiers (livret A)	2 290 €
Charges financières	85 €
<b>RESULTAT FINANCIER</b>	<b>2 205 €</b>
Produits exceptionnels	1 €
Charges exceptionnelles	3 162 €
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>-3 161 €</b>
<b>RESULTAT TOTAL (Déficit)</b>	<b>-8 046 €</b>

\* Suite au maintien de salaire engendré par l'arrêt de travail d'un salarié, la CPAM a remboursé le COS.

Avec un résultat d'exploitation négatif de -7 090 € causé par une augmentation significative des charges sociales et salariales, l'association dégage un déficit global de -8 046 € (charges sociales de 19 338€ + charges salariales 52 875€).

Ce déficit étant dû aux mouvements du personnel et de rupture de contrat.



Une partie du surcoût social a pu être prise en charge par les petites collectivités. La CDA et la Ville n'ont pas encore statué sur notre demande de subvention exceptionnelle.

## 2- Le budget et les subventions

Le budget global prévoyait un montant de subventions (hors fonds dédiés) de 227 788€ alors que le réalisé en 2024 est de 230 897€ soit 3 108€ de plus par rapport aux prévisions.

Cette variation est essentiellement due à une augmentation du nombre **d'adhérents au CNAS** avec + 6 376€ de subvention par rapport aux prévisions (915 adhérents contre 871 prévus).

Pour le fonctionnement du COS, le montant de subvention de l'année est de 74 716€ (prévu : 75 191€) soit 77.35€ par agent (86.19€ en 2023). Une diminution due à un bilan d'activité moins important.

L'ARBRE DE NOEL des collectivités :

Des animations, des goûters, des chèques Cadhoc et une place de cirque ont été offerts à 161 enfants pour un coût de 9 377€ soit 58.24 € par enfant. (En 2023, 174 enfants pour 9 282€ soit 53.35€ par enfant).

Cette variation est due à une augmentation du coût des animations, des goûters et de la présence du père Noël.

## 3- Les prêts sociaux

Cette année le solde des prêts Cos est de 3 650€ pour 8 prêts accordés (solde 6 290€ en 2023 ; 3 100€ en 2022 ; 6 100€ en 2021), cela représente 4% des capitaux propres et 4% des disponibilités, conforme aux engagements financiers habituels.

## 4- Fonds Dédiés – bons achats

La convention « fonds dédiés / bons achats » avec la ville de Saintes a été renouvelée en 2024 et modifiée.

En effet, il a été accordé au COS une rémunération de 3% sur le montant des remboursements effectués aux commerçants (frais de gestion).

Le budget était de 32 000€ et a procuré à l'association une rémunération de 874€.

## 5- Informations

Le COS a été informé d'une évolution des tarifs CNAS pour 2025.

Trésorier

M Leblanc Jean Pierre